

ATTESTATION D'ACCREDITATION

ACCREDITATION CERTIFICATE

N° 1-6308 rév. 8

Le Comité Français d'Accréditation (Cofrac) atteste que : The French Committee for Accreditation (Cofrac) certifies that :

MARTECH ENVIRONNEMENT

N° SIREN: 821888948

Satisfait aux exigences de la norme **NF EN ISO/IEC 17025 : 2017** Fulfils the requirements of the standard

et aux règles d'application du Cofrac pour les activités d'analyses/essais/étalonnages en : and Cofrac rules of application for the activities of testing/calibration in :

ENVIRONNEMENT / AMIANTE ENVIRONMENT / ASBESTOS LIEUX DE TRAVAIL / Air WORKPLACES / AIR

réalisées par / performed by :

MARTECH ENVIRONNEMENT 11-13 AVENUE DE LA DIVISION LECLERC 94230 CACHAN

et précisément décrites dans l'annexe technique jointe and precisely described in the attached technical appendix

L'accréditation suivant la norme internationale homologuée NF EN ISO/IEC 17025 est la preuve de la compétence technique du laboratoire dans un domaine d'activités clairement défini et du bon fonctionnement dans ce laboratoire d'un système de management adapté (cf. communiqué conjoint ISO-ILAC-IAF en vigueur disponible sur le site internet du Cofrac www.cofrac.fr)

Accreditation in accordance with the recognised international standard NF EN ISO/IEC 17025 demonstrates the technical competence of the laboratory for a defined scope and the proper operation in this laboratory of an appropriate management system (see current Joint ISO-ILAC-IAF Communiqué available on Cofrac web site www.cofrac.fr).

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation, pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / granting date : 28/11/2024
Date de fin de validité / expiry date : 31/05/2026

Pour le Directeur Général et par délégation On behalf of the General Director

L'Adjointe au Directeur de Section,

DocuSigned by:

Florence SIMONUTTI

1E72B235B6AD4A0...

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique. This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).

The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (<u>www.cofrac.fr</u>).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 1-6308 Rév 7. This certificate cancels and replaces the certificate N° 1-6308 Rév 7.

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél.: +33 (0)1 44 68 82 20 - Fax: 33 (0)1 44 68 82 21 Siret: 397 879 487 00031 www.cofrac.fr



ANNEXE TECHNIQUE

à l'attestation N° 1-6308 rév. 8

L'accréditation concerne les prestations réalisées par :

MARTECH ENVIRONNEMENT 11-13 AVENUE DE LA DIVISION LECLERC 94230 CACHAN

Dans son unité:

- Amiante et plomb

Elle porte sur : voir pages suivantes

Unité technique : Amiante et plomb

L'accréditation porte sur :

# ENVIRONNEMENT / AMIANTE / Echantillonnage – Prélèvement Mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante dans les immeubles bâtis (LAB REF 26)						
OBJET	CARACTERISTIQUE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE			
Air intérieur	Etablissement de la stratégie de prélèvement pour la détermination de la concentration en fibres d'amiante	Définition de l'objectif de mesurage Choix des emplacements de prélèvement Détermination de la durée totale de prélèvement et du nombre de prélèvements Sélection de la méthode de simulation à mettre en œuvre	NF EN ISO 16000-7 FD X 46-033			
Air intérieur	Prélèvement en vue de la détermination de la concentration en fibres d'amiante	Prélèvement statique par pompage sur membrane filtrante	NF X 43-050 (2021) *			

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures

^{*} Portée FIXE : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en respectant strictement les méthodes dans la portée d'accréditation

# ENVIRONNEMENT / AMIANTE / Echantillonnage – Prélèvement Mesurages des niveaux d'empoussièrement de fibres d'amiante au poste de travail (LAB REF 28)					
OBJET	CARACTERISTIQUE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE		
Air des lieux de travail	Etablissement de la stratégie d'échantillonnage pour la détermination de la concentration en fibres d'amiante	Définition de l'objectif de mesurage Choix des emplacements de prélèvement en fonction du type d'activité Détermination de la durée de prélèvement et du nombre de prélèvements	NF EN ISO 16000-7 FD X 46-033 NF X 43-269 (2017) *		
Air des lieux de travail Prélèvement en vue de la détermination de la concentration en fibres d'amiante		Prélèvement individuel ou statique par pompage sur membrane filtrante	NF X 43-269 (2017) *		

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures

^{*} Portée FIXE : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en respectant strictement les méthodes dans la portée d'accréditation

ENVIRONNEMENT / AMIANTE / Echantillonnage - Prélèvement

Essais concernant la recherche d'amiante dans l'air (HP ENV)

Détermination de la concentration en fibres d'amiante dans l'air ambiant

OBJET	CARACTERISTIQUE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE		
Air ambiant Travaux sur enveloppes du bâtiment, voiries et réseaux divers	Etablissement de la stratégie de prélèvement pour la détermination de la concentration en fibres d'amiante	Définition de l'objectif de mesurage (en relation avec la nature des sources) Choix des emplacements de prélèvement Détermination de la période et de la durée de prélèvement Détermination du nombre de prélèvements	NF EN ISO 16000-7 FD X 46-033		
Air ambiant Travaux sur enveloppes du bâtiment, voiries et réseaux divers Prélèvement en vue de la détermination de la concentration en fibres d'amiante		Prélèvement statique par pompage sur membrane filtrante	NF X 43-050 (2021) *		

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures

^{*} Portée FIXE : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en respectant strictement les méthodes dans la portée d'accréditation

LIEUX DE TRAVAIL / AIR / Echantillonnage - Prélèvement Contrôle des expositions professionnelles aux agents chimiques dans l'air des lieux de travail (LAB REF 27) **OBJET** CARACTERISTIQUE PRINCIPE DE LA METHODE REFERENCE DE LA METHODE Réalisation d'une visite préalable (identification des agents chimiques présents et description des Elaboration de la stratégie de Arrêté du 15 décembre 2009 relatif aux postes de travail concernés) prélèvement en vue d'établir le contrôles techniques des valeurs limites Constitution des groupes d'exposition homogène Air des lieux diagnostic de respect ou de d'exposition professionnelle sur les (GEH) de travail dépassement des valeurs limites lieux de travail et aux conditions Détermination du nombre de travailleurs à d'accréditation des organismes chargés d'exposition professionnelle instrumenter (VLEP 8 heures ou court terme) des contrôles* Sélection des méthodes de mesure à mettre en œuvre Arrêté du 15 décembre 2009 relatif aux Etablissement du diagnostic de contrôles techniques des valeurs limites respect ou de dépassement de la Exploitation des concentrations mesurées Air des lieux d'exposition professionnelle sur les valeur limite d'exposition Etablissement du diagnostic de respect ou de de travail lieux de travail et aux conditions professionnelle dépassement des VLEP 8 heures et court terme d'accréditation des organismes chargés (8h ou court terme) des contrôles*

LIEUX DE TRAVAIL / AIR / Echantillonnage - Prélèvement

Contrôle des expositions professionnelles aux agents chimiques dans l'air des lieux de travail (LAB REF 27)

	CARACTERISTIQUE MESUREE				
OBJET	FAMILLE CHIMIQUE	AGENT CHIMIQUE	N° CAS	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Air des lieux de travail	Aérosols	Poussières non spécifiques (fraction inhalable)	1	Prélèvement par pompage sur membrane filtrante de la fraction inhalable	NF X43-257
				Prélèvement par pompage sur mousse de la fraction inhalable Méthode de la coupelle rotative	NF X 43-262
Air des lieux de travail	Aérosols	Poussières non spécifiques	/	Prélèvement par pompage sur membrane filtrante de la fraction alvéolaire Méthode de séparation par cyclone	NF X43-259
		(fraction alvéolaire)		Prélèvement par pompage sur mousse de la fraction alvéolaire Méthode de la coupelle rotative	NF X 43-262
Air des lieux de travail	Aérosols	Poussières de bois (selon l'arrêté du 20 décembre 2004 relatif à la méthode de mesure pour le contrôle du respect des concentrations en poussières de bois dans l'atmosphère des lieux de travail)	1	Prélèvement par pompage sur membrane filtrante de la fraction inhalable	NF X 43-257 MétroPol M-275
Air des lieux de travail	Métaux et métalloides	Antimoine	7440-36-0	Prélèvement par pompage sur membrane filtrante de la fraction inhalable	NF X 43-257 MétroPol M-122
Air des lieux de travail	Métaux et métalloides	Baryum	7440-39-3	Prélèvement par pompage sur membrane filtrante de la fraction inhalable	NF X 43-257 MétroPol M-122
Air des lieux de travail	Métaux et métalloides	Cuivre	7440-50-8	Prélèvement par pompage sur membrane filtrante de la fraction inhalable	NF X 43-257 MétroPol M-122

^{*}Portée FIXE : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes décrites en respectant strictement les méthodes reconnues mentionnées dans la portée d'accréditation.

LIEUX DE TRAVAIL / AIR / Echantillonnage - Prélèvement

Contrôle des expositions professionnelles aux agents chimiques dans l'air des lieux de travail (LAB REF 27)

	•	•	•	•	•
OBJET	CARACTERISTIQUE MESUREE				REFERENCE DE
	FAMILLE CHIMIQUE	AGENT CHIMIQUE	N° CAS	PRINCIPE DE LA METHODE	LA METHODE
Air des lieux de travail	Métaux et métalloides	Plomb	7439-92-1	Prélèvement par pompage sur membrane filtrante de la fraction inhalable	NF X 43-257 MétroPol M-122
Air des lieux de travail	Métaux et métalloides	Zinc	7440-66-6	Prélèvement par pompage sur membrane filtrante de la fraction inhalable	NF X 43-257 MétroPol M-122
Air des lieux de travail	Silice cristalline	Cristobalite	14464-46-1	Prélèvement par pompage sur membrane filtrante de la fraction alvéolaire Méthode de séparation par cyclone	NF X43-262
Air des lieux de travail	Silice cristalline	Quartz	14808-60-7	Prélèvement par pompage sur membrane filtrante de la fraction alvéolaire Méthode de séparation par cyclone	NF X43-262
Air des lieux de travail	Silice cristalline	Tridymite	15468-32-3	Prélèvement par pompage sur membrane filtrante de la fraction alvéolaire Méthode de séparation par cyclone	NF X43-262

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

[#] Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le texte cité en référence dans le document Cofrac LAB INF 99 disponible sur <u>www.cofrac.fr</u>

Date de prise d'effet : 28/11/2024 Date de fin de validité : 31/05/2026

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 1-6308 Rév. 7.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél.: +33 (0)1 44 68 82 20 - Fax: 33 (0)1 44 68 82 21 Siret: 397 879 487 00031 www.cofrac.fr